



Un règne sans fastes : Catherine Cornaro dans les sources produites à Chypre

Gilles Grivaud

► To cite this version:

Gilles Grivaud. Un règne sans fastes : Catherine Cornaro dans les sources produites à Chypre. Catherine Cornaro. Last Queen of Cyprus and Daughter of Venice/Ultima regina di Cipro e figlia di Venezia, Sep 2010, Venise, Italie. hal-01937315

HAL Id: hal-01937315

<https://normandie-univ.hal.science/hal-01937315>

Submitted on 8 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gilles Grivaud

Un règne sans fastes – Catherine Cornaro à travers les sources produites à Chypre

Dans l'histoire de la domination franque sur Chypre, rares sont les figures de femmes actrices de la vie politique, et cette singularité explique l'intérêt porté à l'ultime souveraine du royaume franc. Catherine Cornaro occupe en effet une place originale dans l'histoire de l'île, puisque son règne met un terme à l'indépendance du dernier État de l'Orient latin ; elle symbolise la fin d'une époque, quand l'établissement fondé au cours de la Troisième croisade est contraint de s'adapter aux contingences diplomatiques et économiques de la période moderne. Catherine Cornaro personnalise une transition douloureuse, et le fait qu'une femme assume cette responsabilité a, comme on peut s'y attendre, suscité une relative désapprobation de la part de ses contemporains dans le royaume de Chypre.

La critique posée sur Catherine Cornaro ne saurait, cependant, dépendre de la seule complexité du contexte historique particulier à la seconde moitié du XV^e siècle. Les témoignages possédés sur la reine sont rédigés par des chroniqueurs, ou des historiens, qui considèrent l'exercice du pouvoir comme une affaire d'hommes, et qui, en conséquence, déniaient aux femmes la capacité à gouverner.¹ Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur la place que celles-ci ont tenu dans la vie politique du royaume franc, car la perception du gouvernement de Catherine Cornaro s'inscrit dans une tradition intellectuelle qui pèse de tout son poids sous les plumes de Georgios Boustronios et de Florio Bustron, les deux auteurs qui ont relaté son règne de 1473 à 1489.

Dans le royaume des Lusignan, le droit n'écarte pas les femmes du pouvoir, et on ne trouve aucun équivalent local à la loi salique forgée dans la France du début du XIV^e siècle.² À Chypre, la succession au trône est dévolue au plus proche héritier du dernier détenteur de la couronne ; les garçons sont préférés

1 Il suffit de rappeler les préceptes énoncés par un des porte-parole de la chevalerie du royaume de Chypre, vers 1270 : Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, Marcel de Frétille éd. (Paris 1888) 16–17, 46, 49, où figure cette formule explicite : « [...] ele n'ont mie si estable sens ne si bon porposement comme ont li home ».

2 Fanny Cosandey, *La Reine de France : symbole et pouvoir, XV^e–XVIII^e siècle* (Paris 2000) 19–54.

aux filles mais aucune règle n'exclut ces dernières de la couronne, si bien qu'elles peuvent faire valoir leurs droits devant la Haute-Cour, qui rassemble les vassaux du royaume. On relève ainsi une occurrence de transmission de la couronne à une héritière directe, quand Charlotte succède à son père, Jean II, en 1458.³ D'autres femmes jouent cependant un rôle majeur dans les institutions politiques car, lorsque l'héritier à la couronne est mineur, le bail du royaume se trouve conféré à son plus proche parent, en règle générale à sa mère. Dès lors, plusieurs veuves furent amenées à assurer le pouvoir lors de régences, comme ce sera le cas de Catherine Cornaro. Néanmoins, ces périodes de régences sont souvent marquées par des troubles et des conflits, notamment avec les oncles de l'enfant-roi.

Alice de Jérusalem-Champagne (c. 1195–1247) apparaît ainsi la principale figure féminine de pouvoir durant le XIII^e siècle ; veuve de Hugues I^{er} en 1218, elle assure la régence durant la minorité de son fils, Henri I^{er}, jusqu'en 1232.⁴ L'image publique d'Alice est accessible à travers un sceau daté de 1234 (pl. 24,1), où la régente apparaît sur un trône décoré de motifs trilobés, habillée d'une longue tunique serrée, les cheveux défaits jusqu'aux épaules ; sur ce sceau, Alice arbore fièrement les *regalia*, à savoir une couronne fleurdelisée et, dans chaque main un globe, celui de la main droite crucifère, l'autre fleurdelisé.⁵ Cette représentation demeure exceptionnelle dans l'iconographie officielle des Lusignan par le fait qu'elle exalte la féminité et l'exercice du pouvoir.

Le nom d'Alice se trouve associé à deux périodes cruciales de l'histoire du royaume franc ; la première correspond à la crise liée aux modalités de perception de la dîme, un problème qui, au départ, concerne la discipline interne à la communauté latine, mais qui a, pour conséquence, la soumission de l'Église grecque à l'Église romaine. Ensuite, Alice tient un rôle majeur durant la guerre civile des années 1229–1232, connue sous le nom de *guerre des Lombards*, où la régente résiste à l'empereur Frédéric II, lorsque celui-ci tente d'imposer son pouvoir sur l'île. Là encore, les enjeux dépassent le simple exercice de l'autorité royale puisqu'ils menacent la souveraineté politique des Lusignan. Forte du soutien décisif apporté par la famille Ibelin, Alice emporte la victoire et conquiert l'indépendance de la couronne.⁶ Alice de Jérusalem-Champagne représente un

3 Jean Richard, Οι πολιτικοί και κοινωνικοί θεσμοί του μεσαιωνικού βασιλείου, in: Theodoros Papadopoulos (éd.), *Ιστορία της Κύπρου*, vol. 4 (Nicosie 1995) 335.

4 On trouve des éléments biographiques sur Alice de Champagne chez Rudt de Collenberg 1979–1980, 97 ; sur le cadre politique des années durant lesquelles Alice se trouve associée au pouvoir : Hill 1948/72, vol. 2, 83–127 ; Edbury 1991, 56–73.

5 L'iconographie singulière de ce sceau a été étudiée par de Louis de Mas Latrie, Notice sur les monnaies et les sceaux des rois de Chypre de la maison de Lusignan, in : *Bibliothèque de l'École des Chartes* 5, 1844, 133–134 ; Gustave Schlumberger, *Sigillographie de l'Orient latin* (Paris 1943) 146 n° 10 ; Hans-Eberhart Mayer, *Das Siegelwesen in den Kreuzfahrerstaaten* (Munich 1978) 65 ; David Michael Metcalf, The Iconography and Style of Crusader Seals in Cyprus, in : Nicholas Coureas – Jonathan Riley-Smith (éds), *Cyprus and the Crusades* (Nicosie 1995) 368–370.

6 Sur le déroulement de cette guerre civile : Edbury 1991, 56–73.

caractère majeur du XIII^e siècle, agissant en un environnement masculin qui lui est hostile ; on ne s'étonne donc pas, à la suite de la démonstration opérée par Chris Schabel, que l'historiographie médiévale et moderne lui dénie les qualités d'une femme agissant selon une ligne politique cohérente ; Alice a, en particulier, été critiquée pour les alliances contractées hors du cadre familial.⁷

Après Alice, il faut attendre plus d'un siècle avant que les chroniques présentent une figure féminine de relief parmi les épouses des Lusignan ; il s'agit d'Éléonore d'Aragon (1331–1410), petite-fille du roi Jaime II, qui épouse Pierre I^{er} en septembre 1353 ; après le régicide du 17 janvier 1359, Éléonore assure la régence, au nom de son fils, Pierre II, régence qu'elle doit partager avec l'oncle de l'enfant, Jean d'Antioche.⁸ Si aucune représentation iconographique de la reine n'a été sauvegardée à Chypre, sa personnalité est connue sous la plume des chroniqueurs, qui la présentent comme une femme possessive, jalouse des conquêtes féminines de son royal époux, ivre de vengeance hystérique contre une jeune amante du roi, qu'elle contraint à l'avortement après mille tortures. Éléonore, que la chronique de Machairas qualifie de méchante reine impie (« [...] τῆς ἄθειας κ[α]ὶ κακῆς πύγνας »)⁹ porte en outre la responsabilité de la perte de Famagouste, lors de la guerre génoise de 1373–74, suite aux intrigues qu'elle dirige contre Jean d'Antioche.¹⁰ En d'autres termes, les charges retenues à l'encontre d'Éléonore convergent pour la transformer en parangon de l'étrangère sapant les institutions du royaume franc pour défendre ses intérêts personnels.

Là encore, les chroniqueurs refusent d'attribuer à Éléonore d'Aragon une quelconque logique dans la ligne politique tenue durant les années de tension que traverse le royaume, et l'ensemble de ses interventions est critiqué au nom d'un caractère perfide et jaloux. À travers cet exemple, et celui d'Alice de Champagne auparavant, les figures de reines n'obtiennent guère de crédit aux yeux de ceux qui construisent la mémoire du royaume franc. Or cette attitude évolue au cours du XV^e siècle,¹¹ et, dans cette perspective, Catherine Cornaro

7 Chris Schabel, *The Myth of Queen Alice and the Subjugation of the Greek Clergy on Cyprus*, in : Sabine Fourrier – Gilles Grivaud (éds), *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (Antiquité-Moyen Âge)* (Mont Saint-Aignan 2006) 257–277 ; Philippe de Novare, *La guerra di Federico II in Oriente (1223–1242)*, éd. Silvio Melani (Naples 1994) 74, insiste sur la désobéissance d'Alice vis-à-vis de la discipline familiale et à la politique diplomatique des oncles Ibelin.

8 En 1369, les liges préfèrent en effet accorder la régence à Jean, frère aîné de Pierre I^{er}, plutôt qu'à Éléonore dont on suspecte les appétits de vengeance : Hill 1948/72, vol. 2, 370–371 ; Edbury 1991, 198–199.

9 Machairas, éd. Pieris – Nicolaou-Konnari 2003, 192 (ms. V).

10 Machairas, éd. Pieris – Nicolaou-Konnari 2003, 260–264 ; Hill 1948/72, vol. 2, 417–419, 425–427.

11 En relation avec les observations formulées par Carla Casagrande, *La femme gardée*, in : Georges Duby – Michèle Perrot (éds), *Histoire des femmes en Occident*, vol 2 (Paris 1991) 171–173.

deviendra l'héritière d'une longue et difficile association des femmes à l'exercice du pouvoir.

Les épouses des Lusignan laissent de plus abondantes traces dans les textes du *Quattrocento*, même si on sait peu sur Charlotte de Bourbon, nièce de Charles VI de Valois, qui épouse Janus de Lusignan, le 25 août 1411 ; son portrait et celui de son royal époux sont conservés dans la chapelle de Pyrga (pl. 24,2) ; au pied du panneau de la *Crucifixion*, on distingue la posture conventionnelle de la reine agenouillée, portant une couronne à fleurons sertie de pierres précieuses, une tunique pourpre brodée, et un manteau de cérémonie, lui aussi de couleur pourpre, doublé de tissu à motifs verts. Aussi formelle soit-elle, cette représentation atteste que l'image publique de la reine est conforme à celle de son mari, puisqu'ils sont parés des mêmes atours. La reine apparaît ainsi comme un décalque de la dignité royale, à laquelle elle participe mais à un degré moindre, puisque sa silhouette est réduite par rapport à celle de Janus.¹² Les sources littéraires certifient que Charlotte entretient une vie de cour brillante, grâce aux musiciens qui l'ont suivie depuis la France et qui composent le célèbre manuscrit musical de Turin.¹³ Charlotte est encore à l'initiative de la construction d'un hôpital pour les pauvres à Nicosie, comme il convient à toute chrétienne de rang princier. La reine disparaît en 1422 ; elle est pleurée de tous, laisse un roi affligé, et sa mort est perçue par les chroniqueurs comme l'annonce de futurs malheurs.¹⁴ Le XV^e siècle s'ouvre sur une heureuse figure de reine, même si elle n'exerce pas personnellement le pouvoir.

Le fils aîné de Janus et de Charlotte de Bourbon, Jean II, se singularise dans l'histoire des Lusignan par le fait qu'il s'attache à des femmes grecques ou italo-grecques, signe manifeste de l'hellénisation et de l'italianisation de la société féodale. Le roi entretient presque toute sa vie une relation avec Mariette de Patras, qui lui donne, vers 1438, un fils illégitime, Jacques, le futur époux de Catherine Cornaro.¹⁵ En février 1442, Jean II prend pour seconde épouse Hélène Paléologue, fille de Théodore, despote de Morée. On ne connaît aucun portrait peint de la reine, alors que sa personnalité a suscité de féroces commentaires sous la plume de Pie II, qui lui reproche d'agir en pleine liberté en matière religieuse, c'est-à-dire de favoriser l'Église orthodoxe aux dépens de l'Église de Rome ; en outre, le pape reproche à la reine d'attribuer des privilèges aux Grecs de Morée qui l'ont suivie à Nicosie, et de conduire la diplomatie du pays. En d'autres termes, Pie II condamne Hélène Paléologue pour l'autorité acquise aux dépens du roi dans l'administration des affaires publiques, à tel point que la

12 Sur ce portrait du couple royal en donateurs : Stylianou – Stylianou 1997, 428–430 ; Jens T. Wollesen, *Patrons and painters on Cyprus : the frescoes in the Royal Chapel at Pyrga* (Toronto 2010) 47–50.

13 Grivaud 2009, 54–55.

14 Rudt de Collenberg 1979–1980, 155 ; Bustron 1886, 356.

15 Fort peu d'informations sont disponibles sur Mariette de Patras : Rudt de Collenberg 1979–1980, 177–178.

reine se comporte en roi (« non tam reginam quam regem egit » [...] « regina regem regebat »).¹⁶ Les sources chypriotes conservées ne permettent pas de confirmer ou d'invalidier les propos du pape, mais il ne fait guère de doute qu'Hélène Paléologue incarne un type inédit de figure féminine du pouvoir à la cour de Nicosie, préparant ainsi la voie à sa propre fille, Charlotte.¹⁷

De toute l'histoire de la famille de Lusignan, Charlotte est l'unique femme accédant au trône par la naissance, étant le seul enfant légitime de Jean II et d'Hélène Paléologue ; elle reçoit l'investiture quelques heures après la disparition de son père, le 26 juillet 1458 ; trois mois plus tard, Charlotte est couronnée à Sainte-Sophie de Nicosie, et le principe de la transmission héréditaire de la fonction royale se réalise sans heurts, comme le prouvent les émissions monétaires (fig. 1) ; on y découvre des gros frappés au nom de Charlotte, reine de Jérusalem et de Chypre, mais la silhouette de Charlotte n'est pas gravée sur l'avvers de la pièce, où figure l'écu écartelé et couronné des Lusignan. Cette métaphore iconographique illustre la difficulté à diffuser l'image d'une femme détentrice de l'autorité souveraine ; on préfère insister sur le principe de la légitimité de la transmission du titre au sein de la famille.¹⁸ Pour connaître le visage de Charlotte, il convient de se tourner vers un portrait inséré à un manuscrit conservé aux Archives de Turin, présenté comme une reproduction fidèle d'une fresque de l'hôpital de Santo Spirito, exécutée durant son exil romain (pl. 24,3).¹⁹

Lorsqu'elle accède au trône, Charlotte est une adolescente de 15 ou 16 ans ;²⁰ elle est veuve depuis un an, si bien que les tractations pour son remariage aboutissent vite à une union avec son cousin germain, Louis de Savoie, qui, à l'âge de 23 ans, est proclamé roi de Chypre lors de son couronnement à Sainte-Sophie, le 7 octobre 1459.²¹ À partir de cette date, les gros sont frappés à l'effigie du royal époux (fig. 2), claire expression du transfert de l'exercice de la fonction suprême sur les épaules d'un homme. On y distingue le roi assis sur

16 Pie II (pape), *Commentarii* (Rome 1584) 328.

17 Sur les lectures historiographiques relatives à la figure d'Hélène Paléologue, voir la très complète analyse de Christina Kaoulla, *Queen Helena Palaiologina of Cyprus (1442–1458). Myth and History*, in : *Επετηρίς του Κέντρου Επιστημονικών Ερευνών* 32, 2006, 109–150.

18 Papanikola-Bakirtzis – Iacovou 1997, 93 n° 42 ; Zapiti – Michaelidou 2007, 189 n° 97.

19 Ce portrait, peint par Iacovo Grimaldi en 1621, représente la reine âgée de 32 ans, parée du seul symbole exprimant sa fonction, la couronne : *Chypre d'Aphrodite à Mélusine*, catalogue d'exposition, Genève, Musées d'Art et d'Histoire, octobre 2006 – mars 2007 (Genève 2006) 164 n° 196.

20 Éléments biographiques sur Charlotte de Lusignan disponibles chez Carl Herquet, *Charlotte von Lusignan und Caterina Cornaro, Königinnen von Cypern* (Ratisbonne 1870) ; Hill 1948/72, vol. 3, 548–616 ; Rudt de Collenberg 1979–1980, 192–199.

21 On remarquera que Louis de Savoie et Charlotte de Lusignan sont cousins germains au quatrième degré et qu'Hélène Paléologue s'était opposée à ce mariage qui ne respectait pas les interdits de consanguinité : Bustron 1886, 380, 392. Les futurs époux durent obtenir une dispense, que Rudt de Collenberg 1979–1980, 194, n'a pas retrouvée.



Fig. 1 : Gros de Charlotte de Lusignan, 1458–59 ;
Nicosie, collection de la Fondation Culturelle de la Banque de Chypre.



Fig. 2 : Gros de Louis de Savoie, 1459–61 ;
Nicosie, collection de la Fondation Culturelle de la Banque de Chypre.

son trône, portant les *regalia* et flanqué de l'écu écartelé, celui figurant auparavant sur le gros de Charlotte, selon un modèle iconographique dont l'origine remonte à Pierre I^{er}.²² Ce retour à l'exercice masculin du pouvoir entend prévenir l'opposition suscitée par l'arrivée d'un prince étranger sur le trône, car l'installation de Louis de Savoie à Nicosie provoque la réaction du fils illégitime de Jean II, Jacques le bâtard, qui obtient l'appui d'une partie de l'aristocratie chypriote ; il reçoit en outre le soutien du sultan mamelouk, détenteur de la suzeraineté sur le royaume de Chypre depuis 1426, qui s'insurge à l'idée que l'île puisse être gouvernée par une femme.²³ Dès le mois d'octobre 1460, Char-

22 Papanikola-Bakirtzis – Iacovou 1997, 93 n° 43 ; Zapiti – Michaelidou 2007, 189 n° 98.

23 Selon Bustron 1886, 391, l'opposition à l'accession au trône de Charlotte n'est pas le fait de son demi-frère mais du sultan, qui se serait écrié : « Come ? se deve privar il maschio, e dar la signoria alla femina ».

lotte, Louis et leurs partisans doivent abandonner le palais de Nicosie pour se replier dans le château de Cérines ; ils quittent l'île l'année suivante pour Rhodes, première étape d'un exil qui les conduira en Italie.

La victoire de Jacques le bâtard signifie le retour d'une forme de vie politique dominée par la ruse et la violence, mises au service d'un authentique sens de la restauration de l'autorité royale, tant à l'intérieur du pays que sur l'échiquier diplomatique. Cette politique virile se matérialise par le prototype du chef militaire à cheval brandissant son épée, qui apparaît sur le gros frappé après 1463 (fig. 3) ;²⁴ elle se poursuit à travers le souci d'assurer des héritiers au trône, car Jacques sème trois bâtards avant d'épouser Catherine Cornaro.²⁵ Sans entrer dans les circonvolutions suivies par Jacques II dans les affaires méditerranéennes de son époque, on peut créditer ce jeune roi, âgé de seulement 21 ou 22 ans en 1460, d'une remarquable détermination dans l'administration du royaume. Il incarne un pouvoir fort et capable d'initiatives pour stimuler la prospérité économique de l'île ; aucun des chroniqueurs du royaume ne doute de son habileté et de sa ténacité.²⁶



Fig. 3 : Gros de Jacques II de Lusignan, 1460–73 ;
Nicosie, collection de la Fondation Culturelle de la Banque de Chypre.

24 Papanikola-Bakirtzis – Iacovou 1997, 93 n° 44 ; Zapiti – Michaelidou 2007, 190 n° 102 ; cette image publique est à rapprocher de la description physique du jeune roi, rapportée par Lusignan 1573, 66r : « Il bastardo allhora mal'apena era entrato nelli anni 20: il quale era bello, & proportionato di Corpo, che pareua vn Gigante, & forte di braccia: perilche il Soldano, & li Amira pigliauano piacer di vederlo, & massime a caualllo, che pareua nelli cauali terribili di quelli Amira, che fusse come vna colonna immobile: & perciò tutti li presero amore ».

25 Cf. les dispositions testamentaires du roi : Cavazzana Romanelli 2008, 212–215.

26 Boustronios 1997 ; Francesco Attar, in : Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, vol. 3 (Paris 1855), 527 ; Bustron 1886, 394–433 ; Lusignan 1573, 67r–72r ; Lusignan 1580, 178r–183r ; Hill 1948/72, vol. 3, 620–656 ; Edbury 1995, 223–239.

Lorsqu'elle accède au trône, à l'âge de dix-huit ans, Catherine Cornaro se trouve donc confrontée à un double héritage politique : d'une part, celui immédiatement légué par son mari, pour qui la violence était une arme nécessaire et habituelle pour asseoir son autorité, d'autre part, celui lié au souvenir de l'exercice féminin du pouvoir, sur lequel l'opinion générale se révélait négative et conforme au schéma de la division sexuelle des pouvoirs, tel qu'il prévalait dans la société médiévale et renaissante.²⁷

Les seules images publiques de Catherine Cornaro comme reine de Chypre proviennent de la numismatique et elles montrent une nette évolution de l'iconographie. Lorsque Catherine accède au trône, après la mort de Jacques II, dans la nuit du 6 au 7 juillet 1473, elle exerce la régence pour le fils dont elle est enceinte, le futur Jacques III, qui disparaîtra un an plus tard, le 26 août 1474. Les gros frappés pendant cette période le sont, sur l'avvers, au nom de *Katerina*, sur le revers, au nom de *Iacobus*, chacun portant le titre souverain pour Jérusalem, Chypre et l'Arménie (fig. 4) ;²⁸ on remarque, cependant, que l'écu écartelé des Lusignan remplace la figure des souverains, comme on a pu l'observer sur le gros de la reine Charlotte. Là encore, la gravure des armes de la famille régnante légitime le principe de la transmission du pouvoir.



Fig. 4 : Gros de Catherine Cornaro et de Jacques III de Lusignan, 1473–74 ; Nicosie, collection de la Fondation Culturelle de la Banque de Chypre.

Après la disparition de Jacques III, la frappe du gros est modifiée (fig. 5) : sur l'avvers, on trouve la figure de Catherine en trône, couronnée, arborant les *regalia* : un sceptre dans la main droite, un globe crucigère dans la main gauche.²⁹ La pièce est légendée « *Katerina Veneta Regina* » et complétée au revers de la

27 Suivant Hurlburt 2009, 71–72, la situation n'est pas différente dans le contexte proprement vénitien, tant dans le monde politique que dans le traitement historiographique.

28 Zapiti – Michaelidou 2007, 191 n° 108.

29 Papanikola-Bakirtzis – Iacovou 1997, 94 n° 46 ; Zapiti – Michaelidou 2007, 191 n° 110.

titulature « Ierusalem Cipri et Armeniae ». De toute l'histoire numismatique du royaume franc, ce gros est l'unique exemple montrant une femme en situation de souveraine, signe de l'affirmation de Catherine Cornaro comme détentrice du pouvoir politique. On aura cependant relevé l'ambiguïté : *Katerina Veneta* et non *Katerina Corner*, ce qui illustre l'association de la personne et de sa famille au pouvoir de Venise. À elle seule, cette pièce restitue le processus de transition par lequel le royaume franc bascule dans l'orbite vénitienne.



Fig. 5 : Gros de Catherine Cornaro, 1474–89 ;
Nicosie, collection de la Fondation Culturelle de la Banque de Chypre.

On ne conserve dans l'île aucun autre témoignage iconographique contemporain sur Catherine Cornaro, mais on dispose de sources littéraires qui révèlent la place laissée par la reine dans la mémoire collective. Les récits disponibles sont peu nombreux et deux seuls appellent une véritable analyse ; le premier est la chronique de Georgios Boustronios, dont le nom a été longtemps rendu par la forme anglicisée de George Bustron. De sa biographie, mal connue, on retient qu'il naît dans les années 1430, et qu'il entre au service de Jacques le bâtard, en 1457, le servant fidèlement durant ses années de conquête du pouvoir. Fort logiquement, il en est remercié par l'octroi d'un office mineur, le civitanat des Salines, en 1460, puis par une autre charge administrative à Nicosie, à partir de 1473.³⁰ Boustronios exprime un point de vue marqué par une totale adhésion à la politique de Jacques II ; il est contemporain des faits relatés, décrivant avec confusion le détail des événements des années 1472 à 1474, achevant sa narration avec le départ de Catherine Cornaro pour Venise, en 1489 ; son témoignage s'avère d'autant plus passionnant qu'il est composé en dialecte chypriote, dans

30 La vie du chroniqueur est surtout connue par de rares mentions dans son récit : Boustronios 1997, 247*–267* ; Nicholas Coureas (tr.), *George Boustronios, A narrative of the Chronicle of Cyprus, 1456–1489* (Nicosie 2005) 27–28 ; Grivaud 2009, 204–205.

une langue populaire dépourvue d'artifices rhétoriques, sans analyse des faits, ni commentaires explicites.³¹

La seconde narration, l'*Historia* de Florio Bustron, tranche complètement avec la précédente, étant composée par un lettré de la Renaissance, qui naît sans doute au début du XVI^e siècle, et qui occupe divers postes de notaires et de secrétaires dans l'administration vénitienne de l'île, jusqu'à sa disparition vers 1570.³² Florio est parent de Boustronios, dont il utilise les informations, sachant toutefois les interpréter et les insérer dans une réflexion historique plus ample et plus profonde, car Florio Bustron fait œuvre de synthèse dans le récit qu'il compose, en italien, vers 1560, c'est-à-dire longtemps après le départ de Catherine Cornaro. Florio possède ainsi le recul nécessaire pour interpréter les événements des années 1470–80.

Le récit de Boustronios possède l'avantage de restituer l'expérience brute d'un chroniqueur qui observe l'évolution des événements depuis Nicosie, où il semble vivre sans interruption de 1473 à 1489. Par ses fonctions, Boustronios est en contact permanent avec les principaux officiers de la capitale, qu'il s'agisse de Guillaume de Ras, le vicomte de Nicosie, ou de Pietro Bembo, le représentant de l'autorité vénitienne. De cette familiarité avec le personnel politique, on aurait espéré une description physique de Catherine Cornaro, afin de connaître la physionomie de la jeune femme âgée de 18 ans lorsqu'elle arrive à Chypre ;³³ malheureusement, Boustronios, qui a dû rencontrer la reine à plusieurs reprises, ne s'attache pas à dépeindre ses traits ; en septembre-octobre 1472, il n'assiste ni à son mariage à Saint-Nicolas de Famagouste, ni à son couronnement à Sainte-Sophie de Nicosie, et il ne reproduit aucun témoignage relatif à ces deux cérémonies. L'unique observation directe de Catherine est enregistrée à la date du 15 février 1489, lorsqu'elle quitte définitivement Nicosie : il note alors qu'au milieu du cortège, la reine, à cheval, est couverte d'un manteau de soie noire et qu'elle pleure tout au long du chemin : « [...] Και ούλην στράταν τα μμάτιά της το κλάμαν δεν έπανσεν ».³⁴

Ainsi, le seul souvenir laissé au chroniqueur par Catherine Cornaro correspond à la silhouette d'une veuve fantôme, dont l'apparition surgit au moment précis où elle abandonne le pouvoir ; en d'autres termes, Catherine redevient une femme lorsqu'elle abandonne sa couronne. Sinon, durant le reste de la narration, elle est toujours désignée comme la reine, la dame « [...] η κυρά μας η ρήγαινα, [...] διά όνομαν της ρήγαινας, [...] η αφεντία της κυράς μας », et ces

31 Voir à ce sujet les commentaires détaillés de Kechagioglou dans son édition de Boustronios 1997, 127*–245*.

32 Éléments biographiques chez Grivaud dans l'introduction à la réimpression, en 1998, de Bustron 1886, vii–xi ; Grivaud 2009, 257–260.

33 On rappellera que la demande en mariage est formulée à la fin de l'année 1467, alors que Catherine est âgée de treize ans ; le mariage se concrétise cinq ans plus tard, durant l'été 1472 : Hill 1948/72, vol. 3, 631–632 ; Colasanti 1979, 335–336 ; Arbel 1993, 72–73.

34 Boustronios 1997, 318.

formules sont répétées une cinquantaine de fois dans les pages consacrées aux années 1472–74, qui occupent presque la moitié de la chronique. À une seule occasion, Boustronios appelle la reine par son nom, *Katelina*, en l'occurrence lorsque Philipppo Mistachiel, ambassadeur de Jacques II, se rend à Venise pour négocier le mariage.³⁵ Ainsi, s'esquisse la figure improbable de la jeune femme aux yeux de Boustronios : avant son arrivée à Chypre, elle s'appelle *Katelina* et ne possède ni attrait physique, ni caractère personnel ; par son mariage avec Jacques II, elle monte sur le trône et devient une reine invisible, tant du vivant de son royal époux qu'après sa mort ; enfin, elle récupère une enveloppe charnelle au moment de son abdication. Aussi schématique soit-elle, cette lecture assure que Boustronios considère Catherine Cornaro à travers sa seule fonction publique, jamais comme une figure prisonnière de contingences politiques et familiales ou capable d'initiatives originales.

Selon Boustronios, le premier acte par lequel Catherine Cornaro affirme son entrée dans la vie publique est consécutif au décès de son époux, Jacques II. La reine veut procéder à l'enterrement dans l'église Saint-Nicolas de Famagouste, mais les obstacles surgissent aussitôt : ils sont d'ordre matériels, car on manque de cire pour procéder à l'installation d'une chapelle ardente ; les obstacles sont aussi d'ordre politique, car Catherine entend déposer la royale dépouille dans un sarcophage de porphyre déposé dans la cathédrale Sainte-Sophie de Nicosie ; or le clergé refuse cette réquisition et porte le litige à Rome, devant le pape Sixte IV.³⁶ Ainsi, dès les premières journées de son règne, Catherine est confrontée à des difficultés qui entravent la réalisation de ses volontés et qui l'empêchent de personnaliser sa fonction. En revanche, les dispositions testamentaires de Jacques II sont scrupuleusement respectées, puisque les principaux officiers du royaume viennent immédiatement faire hommage à la reine, tandis qu'un conseil de régence se met en place autour d'elle.³⁷ À aucun moment, Boustronios n'émet un doute sur la légitimité de la succession, rappelant que l'investiture s'avère conforme aux dernières volontés du roi.

Devenue reine, par le mariage avec Jacques II, puis régente après son décès, Catherine assume toutes les responsabilités qui incombent au trône, et Boustronios ne cesse de montrer la variété de ses interventions. En matière économique, elle procède à la distribution de blé en période de disette, et elle salarie ses officiers sur les revenus du domaine royal.³⁸ Dans les affaires relatives à l'ordre public, si compliquées en ces années troublées par les complots, la reine multiplie les ordres en faisant pourchasser les traîtres, c'est-à-dire les individus impliqués dans la conjuration ourdie par Rizzo de Marino et l'archevêque de Nicosie, Luis Peres Fabricies ; sans arrêt, elle décrète le bannissement des comploteurs et

35 Boustronios 1997, 150–151.

36 Boustronios 1997, 156–157.

37 Boustronios 1997, 154–155.

38 Boustronios 1997, 152–153, 226–227.

la mise sous séquestre de leurs propriétés, de leurs armes et de leurs chevaux, et elle n'hésite pas à priver de la commanderie de Chypre Nicolò Zaplana, suspecté de collaboration avec les conjurés, quitte à solliciter son remplacement auprès du grand-maître à Rhodes.³⁹ Ailleurs, à trois reprises, elle enjoint au vicomte de Nicosie de faire proclamer, en son nom, le dépôt des armes afin de prévenir les explosions de violence.⁴⁰

Boustronios présente surtout Catherine Cornaro comme une souveraine consciente de l'héritage institutionnel propre à la monarchie des Lusignan. La reine reconduit les usages en réunissant son conseil dans le palais de Famagouste, en convoquant son chancelier pour qu'il consigne ses ordres par écrit, en appelant à sa cour les officiers de Nicosie, notamment le vicomte dont elle fait son principal agent.⁴¹ Elle s'inscrit dans le strict respect de la tradition juridique, quand elle rend à l'épouse du comte de Jaffa ses biens personnels, alors que ceux-ci avaient été mis sous séquestre au moment où Juan Peres Fabricies avait été banni, mais la reine sait aussi pardonner, et rendre la liberté à ceux qui ont été reconnus innocents.⁴² Catherine Cornaro incarne encore la souveraineté politique en procédant aux nominations des officiers qui commandent le château de Cérines, en désignant les ambassadeurs, en recevant à sa cour le capitaine de la flotte vénitienne et le provéditeur.⁴³ Naturellement, elle reste fidèle aux traditions chevaleresques du royaume franc, en faisant donner de grandes fêtes à l'occasion de l'adoubement de son frère, Giorgio, en élevant à la dignité de comte de Jaffa son cousin, Giorgio Contarini, dans une atmosphère dont on ne saurait mesurer la magnificence.⁴⁴

Aux yeux de Boustronios, l'exercice du pouvoir par Catherine Cornaro ne peut que s'inscrire dans les formes auparavant établies par Jacques II, formes elles-mêmes élaborées par les Lusignan depuis la fin du XII^e siècle. Il s'avère impossible, à travers ce récit, de percevoir si Catherine Cornaro tente d'imprimer une marque personnelle à son gouvernement, sauf que la résidence au palais de Famagouste, pendant trois ans, mène la reine à adopter une attitude originale par rapport aux habitants de Nicosie. Il en découle un mode de communication spécifique car la reine exerce son autorité à travers des messages adressés au vicomte.⁴⁵ Boustronios assure la réception d'environ trente messages et il sous-entend un flux régulier d'émissaires envoyés à Nicosie pour transmettre des ordres, si bien que, malgré la distance, la reine occupe une place particulière dans l'esprit et dans le cœur des Nicosiates.

39 Boustronios 1997, 220–227, 286–287.

40 Boustronios 1997, 186–187, 246–247, 256–257.

41 Boustronios 1997, 158–161, 208–209.

42 Boustronios 1997, 178–179, 220–221, 286–289.

43 Boustronios 1997, 164–165, 168–171.

44 Boustronios 1997, 174–175, 238–239, 272–273.

45 Boustronios 1997, 158–159, 222–223 et *passim*.

Entre 1472 et 1474, le peuple de Nicosie observe en effet avec angoisse le déplacement du centre de décision politique à Famagouste, qui le prive de la relation étroite qu'il entretenait auparavant avec la cour. Ce lien, constitutif de l'identité urbaine nicosiate, est réactivé dans un des premiers messages que la reine fait parvenir aux habitants de la ville par l'intermédiaire du comte de Rochas, Morf de Grenier, qui est à la fois un exécuteur testamentaire de Jacques II et un des régents du royaume. Dans le message qu'il transmet à la foule, le 29 juillet 1473, c'est-à-dire trois semaines après la disparition du roi, la reine s'excuse de ne pouvoir se déplacer à Nicosie craignant un accouchement précipité ; elle déclare son profond attachement au peuple de la ville, et elle exprime son souci de ne rien modifier aux usages antérieurs. Ces paroles réjouissent la population, qui répond par un serment de fidélité absolue à la reine et à son fils, en déclarant à Morf de Grenier : « [...] Ρικουμαντίασε εις την αφεντιάν της ! Και πε της πως είμεστεν υποτακτικοί εις τους ορισμούς της ! Να ζήσομεν και ν' αποθάνομεν διά όνομάν της ! ». ⁴⁶

Un mois plus tard, la ville renoue effectivement avec les habitudes de l'époque franque en célébrant pendant trois nuits consécutives la naissance du fils de Catherine, ⁴⁷ et elle attend avec impatience l'installation de la reine au palais de Nicosie, annoncée dans de brefs délais, le 15 novembre 1473, mais qui ne se réalise pas avant avril 1475. ⁴⁸ Cette promesse non tenue jette le peuple dans une inquiétude qui vire à l'angoisse. Ainsi, craignant qu'un traître ne s'introduise dans la ville lorsque le complot de l'archevêque est déjoué, le peuple, mené par ses artisans, entre en sédition contre tous les dignitaires et officiers pour prendre la défense de la reine : il s'agit d'une quasi insurrection dont les causes restent difficiles à saisir. Si on en croit Boustronios, le principal et unique mobile qui anime le peuple est d'obtenir le retour de la reine et de son fils à Nicosie, puisqu'il répète plusieurs fois : « [...] Θέλομεν την κυράν μας και τον αφέντην μας. Νά 'ρτουν εις την χώραν ! Και να ζήσομεν και να πεθάνομεν εις τον ορισμόν της ! ». La détermination de ces hommes se révèle inébranlable et ils refusent d'ouvrir les portes de la ville si on ne jure pas, sur l'Évangile, fidélité à la reine, si on ne s'engage pas à vivre et à mourir pour défendre la bannière de « notre dame la reine » [« της κυράς μας της ρήγαινας »]. ⁴⁹

Tel qu'il est relaté par Boustronios, l'épisode du soutien populaire à Catherine Cornaro ne trouve aucune explication rationnelle ; ⁵⁰ il exprime l'attachement

⁴⁶ Boustronios 1997, 154-155.

⁴⁷ Boustronios 1997, 170-171.

⁴⁸ Boustronios 1997, 186-187, mentionne le courrier du 15 novembre et la promesse de l'installation à Nicosie de la reine cinq ou six jours plus tard ; plus bas, 310-311, il assure que Catherine séjourne au total trois ans à Famagouste, soit de l'été 1472 à 1475, puis treize ans à Nicosie ; cette répartition des résidences est confirmée par une lettre de Giacomo Querini, qui relate le départ de Catherine pour Famagouste le 26 avril 1475 : Mas Latrie 1882, 474-477.

⁴⁹ Boustronios 1997, 214-215.

⁵⁰ On soulignera, cependant, que l'accueil réservé à la reine par le peuple de Nicosie est

désespéré à l'institution monarchique, incarnée par la reine et son enfant. Dans ce lien passionnel, comment déterminer ce qui revient en propre à Catherine Cornaro de ce qui relève de la situation spécifique à ces années troubles ? La narration de Boustronios suggère que le peuple de Nicosie se soulève pour que le royaume conserve ses institutions contre l'ingérence de Venise.⁵¹ Faut-il comprendre que Catherine Cornaro fut appréciée pour son attitude ? Ou plutôt qu'elle matérialisait l'accommodement nécessaire pour éviter une soumission brutale à Venise ? Si on se rappelle comment le chroniqueur présente Catherine Cornaro, c'est-à-dire comme un fantôme sans réalité charnelle, il semble bien que la seconde hypothèse gagne en vraisemblance. À titre personnel, Boustronios n'exprime jamais une quelconque admiration pour la reine et la narration triste de son départ de Nicosie, en 1489, laisse comprendre que la reine a déçu l'espoir des Nicosiates. Une profonde amertume baigne la fin du récit de Boustronios, quand la reine quitte la ville en larmes, devant un peuple effondré, lui aussi en pleurs.⁵² Ces larmes deviennent le constat partagé d'un échec, de telle sorte que l'image de Catherine Cornaro se dérobe définitivement derrière son voile de soie noire.

Plus de soixante ans s'écoulaient avant que Florio Bustron n'entreprenne la relation des années difficiles du règne de Catherine Cornaro. À la différence de son parent, Florio construit un récit savant sur l'histoire du royaume franc, à partir de sources administratives et littéraires, empruntant en particulier à Pietro Bembo, qui devient une source majeure pour sa reconstitution des dialogues entre les personnages historiques.⁵³ Florio fait œuvre de synthèse et réserve à ce règne 24 pages seulement sur les 459 que comporte sa narration, dans l'édition que René de Mas Latrie a publiée en 1886.⁵⁴ Florio ne tente pas de décrire l'aspect physique de Catherine Cornaro, préférant insister sur la double hérédité qui pèse sur les épaules de la jeune femme au moment de son mariage ; d'une part, elle est fille légitime de Marco Cornaro et issue d'une illustre famille, d'autre part, elle est la fille adoptive de Venise.⁵⁵ Dès les prémices de l'union à Jacques II, Florio souligne que l'alliance s'inscrit dans une stratégie diploma-

confirmé par Giacomo Querini, qui assiste à son entrée dans la capitale : Mas Latrie 1882, 474-478.

51 On ajoutera que jamais Georgios Boustronios ne se réfère à Catherine Cornaro comme « fille de Venise », et il est probable qu'il ignore parfaitement cet argument qui appartient à la littérature politique et diplomatique : sur l'importance de cette adoption voir Hurlburt 2009, 71 ; également : Colasanti 1979, 335 ; Arbel 1993, 73-74.

52 Boustronios 1997, 316-319.

53 Bembo 1551, 11v-14r.

54 Bustron 1886, 434-458.

55 Bustron 1886, 433 ; cette précision sur la filiation légitime de Catherine Cornaro, ainsi que celle relative à son appartenance à une famille ancienne et célèbre, semble compenser l'illégitimité de Jacques II, et celle de ses bâtards quant à l'exercice du pouvoir à Nicosie ; Catherine acquiert une légitimité de droit, qui la rapproche finalement de Charlotte de Lusignan ; il peut cependant s'agir d'un simple emprunt à Bembo 1551, 12r.

tique de vaste ampleur qui charge la jeune femme d'une responsabilité particulière.

Le plus souvent, Florio Bustron désigne la reine sans citer son nom, insistant sur la fonction, comme le faisait Boustronios, mais il sait l'appeler « la regina Caterina », sans que cela induise une dimension plus personnelle.⁵⁶ Cependant, à la différence de Boustronios, Florio fait vivre le personnage en le gratifiant de sentiments humains : à l'arrivée des navires vénitiens qui viennent la protéger, elle et son « piccolo figliuolino », Catherine trouve du réconfort et éprouve une joie immense, qu'elle fait aussitôt partager en ordonnant qu'on sonne les cloches à Nicosie et qu'on y allume des feux en signe d'allégresse.⁵⁷ Lors d'une intrusion d'un esclave armé dans sa chambre, la reine connaît une grande frayeur, alors que chez Boustronios l'incident est narré sans détails.⁵⁸ Ailleurs, la reine « si commosse tutta » à la demande d'abdication que lui soumet son frère et, si elle fait preuve de caractère en lui résistant, elle finit par être émue aux larmes.⁵⁹ Cette ébauche de portrait psychologique se complète par plusieurs références au goût pour le luxe de Catherine Cornaro, si bien que lorsqu'elle quitte définitivement Nicosie, la reine ne pleure pas ; Catherine est toujours vêtue de soie noire, mais elle sait que Venise lui a promis, dans l'avenir, le somptueux train de vie associé au titre royal qu'elle continuera de porter.⁶⁰ De ce fait, Florio Bustron dédramatise la cérémonie de départ ; il se distingue de Boustronios, et on remarque qu'il faut attendre plus de 60 ans pour que la jeune femme exprime des émotions qu'on ne lui connaissait pas jusque là !

Comme le récit de Florio n'entre pas dans le détail des événements, on ne voit pas la reine exercer toutes les fonctions de gouvernement que Boustronios avait relevées ; pour Florio, le pouvoir est aux mains des officiers vénitiens, du capitaine de la flotte, Pietro Mocenigo, et du provéditeur, Vettore Soranzo, mais il insiste sur la capacité de la reine à redistribuer les biens des proscrits, livrant une longue liste des fiefs et revenus concédés à ses partisans. Dans ce cas précis, Florio établit un parallèle évident avec les redistributions accomplies par Jacques II dans les années 1460–64, montrant la continuité dans l'exercice du pouvoir politique.⁶¹ Sinon, le récit de Florio reprend les principaux épisodes relatés par Boustronios en les résumant, sans occulter le lien affectif qui liait les Nicosiates à leur reine, mais sans l'exacerber non plus.⁶² Le traitement de l'histoire par Florio est moins passionné que sous la plume de Boustronios, restant plus orienté vers l'exaltation des grandes heures du royaume franc. Sans

56 En effet, Bustron 1886, 435, associe fréquemment fonctions et noms des souverains lorsqu'ils les nomment, par exemple « la regina Carlotta..., il re Giacomo ».

57 Bustron 1886, 442.

58 Bustron 1886, 453.

59 Bustron 1886, 454, 457.

60 Bustron 1886, 457–458.

61 Bustron 1886, 448–449, à comparer avec 417–424.

62 Bustron 1886, 444–445.

doute souhaite-t-il ranimer la flamme vacillante de la cour des Lusignan lorsqu'il assure que durant les treize années de sa résidence à Nicosie, Catherine Cornaro, bien qu'encadrée par deux conseillers vénitiens, « [...] governava l'isola con ogni equità, honore e riverenza, tenendo corte real, e spendendo il tutto in feste, allegrezze ». ⁶³ À l'évidence, Florio idéalise la période par laquelle s'achève l'histoire du royaume des Lusignan.

La principale originalité qui marque le récit de Florio concerne la mise en scène des relations entre Catherine et ses parents, puisque le règne de Catherine Cornaro fut « une affaire de famille », selon la judicieuse formule de Benjamin Arbel. ⁶⁴ Ainsi, la mère de Catherine, dont la visite à Chypre suivrait le décès du petit Jacques, s'indigne de constater que sa fille accomplit des dépenses excessives, qui ne conviennent pas à une femme du patriciat vénitien. ⁶⁵ Par la suite, Florio relate la venue du frère de la reine, Giorgio, envoyé par Venise, la mère adoptive, afin d'obtenir la cession volontaire de Chypre. Lorsque Giorgio annonce le but de sa mission, Catherine refuse d'abandonner un royaume prospère et beau, où elle mène une vie splendide, alors qu'à Venise, certes on vit bien, mais avec trop de mesure, avec modération. ⁶⁶ Par cette remarque, Florio induit la différence de statut honorifique entre le royaume de Chypre et la république de Venise, et suggère la convoitise des Vénitiens pour les richesses de l'île.

Néanmoins, le dialogue entre Giorgio et Caterina est remarquable par d'autres aspects. D'abord par sa dimension, puisqu'il occupe trois pages entières de l'*Historia*, dont il constitue la véritable conclusion. ⁶⁷ Ensuite, par sa forme, car Florio met en scène les deux protagonistes qui échangent en usant du style direct. Giorgio approche sa sœur par une belle apostrophe : « Sorella mia carissima » et, au terme du discours, Catherine répond par un « fratello mio... mio amantissimo fratello »... Ces formules emphatiques ont un sens car elles montrent que la transmission de pouvoir se perpétue au sein de la famille, de Jacques II à Catherine, puis de Catherine à sa mère adoptive, Venise, ici représentée par Giorgio Cornaro. Catherine veut profiter de l'héritage reçu de son mari mais la raison commande autrement, et Giorgio recourt à plusieurs arguments pour convaincre sa sœur. Il insiste sur les risques militaires liés à l'éloignement de Chypre et sur la menace turque qui pourrait transformer la reine en esclave. Il exhorte Catherine à reconnaître la bienveillance avec

63 Bustron 1886, 453.

64 Arbel 1993.

65 Bustron 1886, 454, semble ici utiliser une source inconnue car Boustronios 1997, 316–371, ne rapporte rien de comparable au sujet de la visite de Fiorenza Crispo, placée en 1486, ce qui est confirmé par le récit de Georges Lengherand, qui assiste à son débarquement aux Salines, le 20 juillet 1486 : Grivaud 1990, 128 ; sur le voyage à Chypre de la mère de Catherine, voir Hill 1948/72, vol. 3, 738–739.

66 Bustron 1886, 454–455, qui prend l'argument chez Bembo 1551, 12v–13r.

67 Bustron 1886, 455–457.

laquelle le Sénat a considéré les affaires de Chypre, et il lui promet un traitement royal à Venise, qui reste sa véritable patrie et qui saura lui exprimer sa reconnaissance, si elle accepte toutefois de lui céder l'île.

Florio place cependant un argument supplémentaire dans la bouche de Giorgio, à propos de l'exercice du pouvoir par une femme, lorsqu'il met en garde la reine contre ses sujets : il assure que certains feignent de lui vouer une fidélité aveugle, alors qu'en réalité ils voudraient la renverser car ils s'indignent d'être gouvernés par une femme : « [...] si sdegnano d'esser signoreggiati e governati da una femina ». ⁶⁸ Cette formule, déjà présente chez Pietro Bembo, ⁶⁹ s'inscrit dans la tradition d'un principe politique qui traverse l'histoire du royaume franc, où le pouvoir reste une affaire virile et où l'intervention des femmes est tolérée en fonction des circonstances. De ce point de vue, Catherine Cornaro est confrontée aux mêmes préjugés que les reines l'ayant précédée sur le trône de Chypre.

Dans le discours fleuve de Giorgio, la prégnance du regard masculin est d'autant plus exacerbée qu'il ne laisse pas sa sœur l'interrompre, et il prévient ses objections en imaginant les questions qu'elle pourrait soulever, au lieu de lui laisser la parole. Enfin, pour emporter sa conviction, Giorgio exerce un chantage affectif autour du thème de l'honneur personnel et familial. Si Catherine refuse d'abdiquer, le déshonneur ne pèsera pas tant sur la reine que sur son frère, incapable de faire entendre raison à sa sœur ; ainsi, à Venise, Giorgio sera déconsidéré et, avec lui, l'opprobre rejaillira sur la famille Cornaro. Ce puissant argument, qui achève le discours de Giorgio, émeut Catherine aux larmes et finit par la convaincre de redevenir obéissante à la morale, à sa famille et à sa mère adoptive... ⁷⁰

Au terme de son récit, Florio Bustron démontre qu'une femme reste prisonnière de son environnement social et familial, et qu'elle est incapable d'adopter une ligne politique autonome, en accord avec les aspirations de son peuple. Une reine ne peut gouverner seule, et elle doit être entourée d'un frère ou de conseillers ; en conséquence, elle ne peut assurer la défense d'un pays menacé, d'autant que les femmes ne sont pas préparées à ce type d'exercice et que la nature les porte vers une vie de cour facile et brillante, leur sens moral étant toujours susceptible de vaciller. Florio ne se trompe pas en assurant que Catherine apprécie la vie de cour, car il aura appris des *Asolani* l'éclat du cercle de lettrés et d'artistes établi à Asolo, après 1489.

Avec Florio Bustron, la personnalité et le règne de Catherine Cornaro se détachent de la réalité historique pour porter des réflexions plus profondes sur la place des États de l'Orient latin noyés dans une Méditerranée dominée par la

68 Bustron 1886, 455.

69 Bembo 1551, 13r.

70 Pour analyse plus complète de l'argumentation de Giorgio Corner, voir Hurlburt 2009, 72-73 ; Bolzoni 2010, 29.

lutte entre grands Empires, selon une formulation qui appartient davantage aux préoccupations stratégiques du milieu du XVI^e siècle qu'à celles du XV^e siècle finissant. De manière similaire, Florio projette sur le palais de Nicosie la brillante vie de cour que Catherine mène à Asolo et qu'aucune source chypriote contemporaine ne confirme ; si l'on se fie aux récits des voyageurs, la vie de cour se résume aux réceptions régulières de chevaliers-pèlerins visitant le palais de Nicosie à leur retour de Terre sainte ; ils reçoivent les insignes de l'Ordre de l'Épée des mains de la reine,⁷¹ et on peut interpréter la facilité avec laquelle la reine décerne ces insignes comme une tentative désespérée de l'ultime titulaire de la couronne du royaume franc pour entretenir le souvenir de l'esprit de croisade des derniers Lusignan.⁷²

L'aspect matériel du palais où Catherine vit à Nicosie n'est jamais décrit mais il s'agit d'un bâtiment détruit en 1905 – connu sous le nom de *Konak* –,⁷³ dont une entrée se faisait par une porte surélevée d'un pavillon haut de deux étages, ouvert d'un balcon à encorbellement et surmonté d'une fenêtre de style gothique flamboyant (pl. 24,4) ; ce pavillon contrôlait l'accès à la cour, rectangulaire et spacieuse, autour de laquelle étaient distribués des bâtiments ; les pièces à l'étage étaient protégées par des portiques de bois, et reposaient sur des portiques de pierre en arcs brisés au rez-de-chaussée ; les dimensions modestes de l'ensemble ne permettaient sans doute guère de distinguer ce palais des plus riches résidences nobles de la capitale (fig. 6–7). Ce palais comprenait une cuisine, une boulangerie, une bouteillerie, une étable, la secrète, où officient au moins dix secrétaires et écrivains ;⁷⁴ dans le personnel attaché à la cour peu avant l'arrivée de Catherine à Nicosie, on trouvait encore six chantres pour la chapelle, deux fauconniers, un « serveur de la lionce » qui s'occupait de deux lionnes et de leurs lionceaux.⁷⁵ Les crises traversées par les Lusignan depuis le milieu du XIV^e siècle avaient contraint à la réduction des dépenses somptuaires, et rien n'indique que Catherine ait investi de nouvelles ressources tirées du domaine royal pour transformer le palais des Lusignan en résidence luxueuse ; la rente annuelle, qui lui était accordée par le Sénat depuis juin 1475, s'élevait à

71 Ainsi Felix Faber et Santo Brasca en 1480, Conrad Grünemberg en 1486 : Grivaud 1990, 102, 127.

72 Dès sa création, au milieu du XIV^e siècle, l'Ordre de l'Épée visait à ranimer l'esprit d'une chevalerie militante venue d'Occident autour des Lusignan et, plus spécifiquement, du roi Pierre I^{er} : Nicholas Housley, *Cyprus and the Crusades, 1291–1571*, in : Nicholas Coureas – Jonathan Riley-Smith (éds), *Cyprus and the Crusades* (Nicosie 1995) 196–197.

73 Camille Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, vol. 2 (Paris 1899) 533–538 ; George Jeffery, *A Description of the Historic Monuments of Cyprus* (Nicosie 1918, réimpression Londres 1983) 26, 58.

74 Jean Richard, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468–1469)* (Nicosie 1983) n° 1.

75 *Ibid.*, n° 23, 91 ; récit de Pierre Barbâtre dans Grivaud 1990, 100.

8000 ducats, soit 2000 ducats de moins que le montant réclamé par Catherine dans sa lettre du 14 avril 1475.⁷⁶

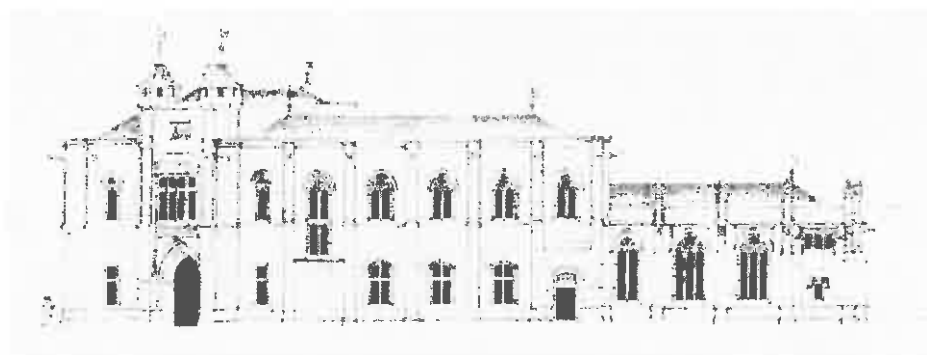


Fig. 6 : Reconstitution de la façade extérieure du dernier palais des Lusignan à Nicosie par George Jeffery.



Fig. 7 : Reconstitution de la façade sur cour du dernier palais des Lusignan à Nicosie par George Jeffery, où apparaît la fenêtre à remplage déposée au Musée lapidaire de Nicosie (voir pl. 24,4).

Rien ne confirme que Catherine Cornaro ait mené à Nicosie une vie de cour comparable à celle d'Asolo, et l'on peine à trouver des traces d'une activité culturelle conférant au palais le rôle d'un foyer dynamique, attractif.⁷⁷ Dans l'histoire de la vie intellectuelle du royaume franc, ce règne se singularise par

⁷⁶ Mas Latrie 1882, 462.

⁷⁷ On notera qu'il est difficile de retenir comme vraisemblables les propos du voyageur flamand Joos van Ghisele qui visite la cour de la reine en 1482–1483 ; il affirme que la belle jeune femme, gracieuse, parlant de manière aimable, mène une vie de cour se manifestant par des parties de chasse : Grivaud 1990, 119, et 114–115 pour les réserves sur les conditions d'élaboration du texte.

une absence de production originale, et il s'avère impossible d'observer un seul exemple de patronage royal dans le domaine des lettres, comme dans celui des arts.⁷⁸ Certes, les signes d'affaiblissement de la culture savante sont perceptibles depuis le règne de Jean II (1432–1458), et l'époque de Catherine s'inscrit dans un long mouvement de déclin, accéléré par la guerre civile entre Charlotte de Lusignan et Jacques II ;⁷⁹ on ne saurait, en conséquence, s'étonner du manque d'éclat de la cour de Catherine à Nicosie, qui contraste singulièrement avec l'image produite autour d'Asolo par Pietro Bembo.⁸⁰

Pour autant qu'il soit possible de l'apprécier, la principale dimension personnelle donnée par la reine à sa vie publique tient au respect de la pompe héritée des Lusignan, qui se traduit principalement par des cortèges publics auxquels sont associés les membres de la chevalerie insulaire et l'entourage immédiat de la reine, celui-ci étant constitué d'une douzaine de dames de compagnie et d'une vingtaine de demoiselles.⁸¹ Le cérémonial de l'entrée de la reine dans la capitale ne provoque pas d'innovation particulière, et il démontre que la reine s'inscrit dans une tradition dépourvue de rituels spécifiques.⁸² De manière similaire, à l'échelon subalterne, les bureaux de l'administration des Lusignan sont maintenus, ainsi que la législation des *Assises de Jérusalem* avec l'ensemble des règles formant la *consuetudine*, comme le précise une décision du Sénat de 1474.⁸³ Cette volonté de reconduire les usages locaux, indispensable pour obtenir l'adhésion de l'aristocratie chypriote au changement d'autorité politique, impliquait une étape transitoire par laquelle les institutions du royaume franc étaient maintenues et, avec elles, l'usage du français comme langue de l'administration ; si le contrôle sur les institutions était passé aux mains des officiers de Venise, les structures de l'appareil administratif restaient profondément imprégnées de l'héritage franco-byzantin qui les caractérisaient, à tel point que l'investiture des fiefs concédés par la reine à son cousin, Giorgio Contarini, le 24 février 1474, fut accomplie en français avant d'être traduite en italien ; les réformes pour italianiser progressivement les structures de chancellerie, en 1478, puis en 1480, et en 1487, montrent la prudence conservée par Venise dans

78 Laissant de côté un exemple daté de 1474, difficile d'attribution, à savoir les armes de la famille royale des Lusignan placées au-dessus des portes royales de l'iconostase de l'église Saint-Michel Archange, à Pedoulas : Stylianou – Stylianou 1997, 331–343.

79 Grivaud 2009, 185–186.

80 Bolzoni 2010, 27–34 et passim.

81 L'attachement de la reine à ses demoiselles chypriotes ne faiblira pas puisque plusieurs d'entre elles accompagnent Catherine à Asolo cf. la contribution de Chryssa Maltezou dans ce volume.

82 Selon la description de l'entrée de la reine rapportée par Giacomo Querini : Mas Latrie 1882, 475–476 ; sur les entrées royales, voir notre étude, *Ceremonies and City Councils*, in : Demetrios Michaelides (éd.), *Historic Nicosia* (Nicosia 2012) 201.

83 Gaetano Cozzi, *Politica, società istituzioni*, in : Gaetano Cozzi – Michael Knapton (éds), *Storia della repubblica di Venezia dalla guerra di Chioggia alla riconquista della Terraferma* (Turin 1986) 185.

sa gestion des affaires chypriotes.⁸⁴ En un tel contexte, Catherine Cornaro ne disposait guère de marge de manœuvres pour personnaliser son règne, son action étant étroitement surveillée, d'un côté, par sa famille et par Venise, de l'autre par sa fonction d'héritière des institutions du royaume franc.⁸⁵

L'état de la documentation ne permet guère d'apprécier si l'image publique de Catherine Cornaro transmise par les historiens du royaume a correspondu à la réalité ; dans ses lettres, la reine montre à plusieurs reprises sa capacité à s'insurger contre la situation humiliante qui lui est réservée, affirmant des principes d'action politique hostiles aux intérêts de Venise, insistant en particulier sur les signes extérieurs de son statut public.⁸⁶ Dans la lettre que la reine adresse au doge Pietro Mocenigo, le 14 avril 1475, elle porte une longue série d'accusations contre les providiteurs qui, en l'obligeant à respirer l'air pestilentiel de Famagouste, ont provoqué la mort de son bébé. Ces velléités d'autonomie ont cependant trouvé peu d'écho, et la conduite de Catherine Cornaro n'a pas bénéficié d'indulgence ou d'un traitement particulier par rapport aux autres femmes l'ayant précédée sur le trône de Chypre.

Ce constat explique que la figure de *Caterina Veneta* se laisse difficilement percevoir dans l'historiographie locale, mais sous la plume de Florio Bustron, l'histoire de Catherine Cornaro commence à se détacher de la véracité des événements pour entrer dans une légende, qui se développera sous d'autres cieux, et sur d'autres modes, loin de Chypre, longtemps après la Renaissance.

84 Mas Latrè 1886, 443–448 ; sur les contraintes administratives et linguistiques imposées par les institutions franques aux officiers vénitiens, nous renvoyons à notre étude *Ordine della Segreta di Cipro*. Florio Bustron et les institutions franco-byzantines afférentes au régime agraire de Chypre à l'époque vénitienne, in : *Μελέται και Υπομνήματα* 2, 1992, 531–592 ; toujours au registre des pratiques linguistiques, faut-il préciser qu'on ignore tout des langues parlées et comprises par Catherine Cornaro.

85 Comme cela a été démontré par Giovanna Magnante, L'acquisto dell'isola di Cipro da parte della repubblica di Venezia, in : *Archivio Veneto* 6, 1929, 1–82 ; Hill 1948/72, vol. 3, 741–756 ; Jean Richard, Chypre du protectorat à la domination vénitienne, in : Agostino Pertusi (éd.), *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, vol. 1 (Florence 1973) 657–677 [réimpression dans Jean Richard, *Les relations entre l'Orient et l'Occident au Moyen Âge. Études et documents* (Londres 1977) étude n° 12] ; Edbury 1995, 247–258 ; Benjamin Arbel, Au service de la Sérénissime : Donato d'Aprile et la donation du royaume de Chypre à Venise par le roi Jacques II, in : Michel Balard – Benjamin Z. Kedar – Jonathan Riley-Smith (éds), *Dei Gesta per Francos. Études sur les croisades dédiées à Jean Richard/Crusade Studies in Honour of Jean Richard* (Aldershot 2001) 425–434.

86 Ainsi peut-on interpréter la décision de la reine d'accorder le comté de Jaffa à son cousin, Giorgio Contarini, contre l'avis du providiteur général : Mas Latrè 1882, 443–448, 456–460 ; de manière similaire, le 19 février 1474, elle ébauche une diplomatie fondée sur des alliances matrimoniales qui manifeste une capacité à concevoir des rapprochements qui n'étaient pas conformes aux souhaits de Venise : Cavazzana Romanelli 2008, 215–216 ; plus généralement : Hurlburt 2009, 72, et de la même auteure, *Modelli di potere, strategie di resistenza* : Caterina Corner, Regina di Cipro, in : *Donne a Venezia. Spazi di libertà e forme di potere (sec. XVI–XVIII), Convegno (Venezia 8–10 maggio 2008)*, sous presse, où est examinée la correspondance envoyée depuis Chypre par Catherine Cornaro.

Bibliographie

- Arbel 1993 = Benjamin Arbel, The Reign of Caterina Corner (1473–1489) as a Family Affair, in : *Studi Veneziani* 26, 1993, 67–85 (réimpression in: Benjamin Arbel, *Cyprus, the Franks and Venice, 13th–16th Centuries* [Aldershot 2000] étude n° 1).
- Bembo 1551 = Pietro Bembo, *Petri Bembi cardinalis... rerum venetarum historiae libri XII* (Lutetiae 1551).
- Bolzoni 2010 = Lina Bolzoni, *Il cuore di cristallo: ragionamenti d'amore, poesia e ritratto nel Rinascimento* (Turin 2010).
- Boustronios 1997 = Georgios Boustronios, *Διήγησις Κρονίκας Κύπρου*, Giorgos Kechagioglou (éd.) (Nicosie 1997).
- Bustron 1886 = Florio Bustron, *Chronique de l'île de Chypre*, René de Mas Latrie (éd.) (Paris 1886, réimpression Nicosie 1998).
- Cavazzana Romanelli 2008 = Francesca Cavazzana Romanelli, Il testamento di Zacco perduto. Un giallo politico-archivistico, in: Chryssa Maltezos – Gogo Varzelioti (éds), *Oltre la morte. Testamenti di Greci e Veneziani redatti a Venezia o in territorio greco-veneziano nei sec. XIV–XVIII* (Venise 2008) 193–220.
- Colasanti 1979 = Francomario Colasanti, Caterina Corner (Cornaro), in : *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 22 (Rome 1979) 335–342.
- Edbury 1991 = Peter W. Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191–1374* (Cambridge 1991).
- Edbury 1995 = Peter W. Edbury, Οι τελευταίοι Λουζινιάνοι (1432–1489), in : Theodoros Papadopoulos (éd.), *Ιστορία της Κύπρου*, vol. 4 (Nicosie 1995) 177–258.
- Grivaud 1990 = Gilles Grivaud (éd.), *Excerpta Cypria Nova*, vol. 1 : *Voyageurs occidentaux à Chypre au XV^{ème} siècle* (Nicosie 1990).
- Grivaud 2009 = *Entrelacs chiprois. Essai sur les lettres et la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre (1191–1570)* (Nicosie 2009).
- Hill 1948/72 = George Hill, *A History of Cyprus*, vol. 2 : *The Frankish Period 1192–1432* ; vol 3 : *The Frankish Period 1432–1571* (Cambridge 1948, réimpression 1972).
- Hurlburt 2009 = Holly Hurlburt, Body of Empire : Caterina Corner in Venetian History and Historiography, in : *Early Modern Women : An Interdisciplinary Journal* 4, 2009, 61–99.
- Lusignan 1573 = Steffano Lusignano [Étienne de Lusignan], *Chorographia, et breve historia universale dell'Isola de Cipro [...]* (Bologne 1573, réimpression Nicosie 2004).
- Lusignan 1580 = Étienne de Lusignan, *Description de toute l'isle de Cypre [...]* (Paris 1580, réimpression Nicosie 2004).
- Machairas, éd. Pieris – Nicolaou-Konnari 2003 = Leontios Machairas, *Χρονικό της Κύπρου. Παράλληλη διπλωματική έκδοση των χειρογράφων*, Michalis Pieris – Angel Nicolaou-Konnari (éds) (Πηγές και Μελέτες της Κυπριακής Ιστορίας = Sources et études de l'histoire de Chypre ; 48) (Nicosie 2003).
- Mas Latrie 1882 = Louis de Mas Latrie, Documents nouveaux servant de preuves à l'histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan, in : *Collection des documents inédits : Mélanges historiques* 4, 1882, 337–619.

- Papanikola-Bakirtzis – Iacovou 1997 = Demetra Papanikola-Bakirtzis – Maria Iacovou (éds.), *Βυζαντινή μεσαιωνική Κύπρος* (Nicosie 1997) (= *Byzantine Medieval Cyprus* [Nicosie 1998]).
- Rudt de Collenberg 1979–1980 = Wipertus H. Rudt de Collenberg, Les Lusignan de Chypre, in : *Επετηρίς του Κέντρου Επιστημονικών Ερευνών* 9, 1979–1980, 85–319.
- Stylianou – Stylianou 1997= Andreas Stylianou – Judith Stylianou, *The Painted Churches of Cyprus* (Nicosie 1997, 2^{ème} éd. rev.).
- Zapiti – Michaelidou 2007 = Eleni Zapiti – Lefki Michaelidou, *Νομίσματα της Κύπρου από τη Συλλογή του Πολιτιστικού Ιδρύματος Τραπέζης Κύπρου* (Nicosie 2007) (= *Coins of Cyprus. From the Collection of the Bank of Cyprus Cultural Foundation* [Nicosie 2008]).

Crédits des illustrations

Fig. 1–5 : Zapiti – Michaelidou 2007, p. 189 n° 97 ; p. 189 n° 98 ; p. 190 n° 102 ; p. 191 n° 108 ; p. 191 n° 110. – Fig. 6–7 : Despina Pilides, *George Jeffery : his Diaries and the Ancient Monuments of Cyprus* (Nicosie 2009) fig. 16–17.

Pl. 24,1 : Ghislain Brunel (éd.), *La présence latine en Orient au Moyen Âge* (Paris 2000) pl. 14. – Pl. 24,2 : Jean-Bernard de Vaivre, La chapelle royale de Pyrga, in : Jean-Bernard de Vaivre – Phillippe Plagnieux et al., *L'art gothique en Chypre* (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; 34) 303, fig. 10. – Pl. 24,3 : Matteo Campagnolo (éd.), *Chypre d'Aphrodite à Méhusine*, catalogue d'exposition Genève Musées d'Art et d'Histoire, octobre 2006 – mars 2007 (Genève 2006) 164 n° 196. – Pl. 24,4 : Cliché Gilles Grivaud.

Gilles Grivaud

Département d'histoire, UFR des Lettres et Sciences Humaines, Université de Rouen, Rue Lavoisier, 76821 Mont-Saint-Aignan (France)
gilles.grivaud@univ-rouen.fr





- 1 Sceau d'Alice de Champagne, 1234; Paris, Archives nationales, J 209, n° 13
- 2 Charlotte de Bourbon et Janus de Lusignan, chapelle de Pyrga, c. 1420
- 3 *Portrait de Charlotte de Lusignan*, 1621; Archivio di Stato di Torino, Corte, Museo storico
- 4 La fenêtre à remplage gothique du dernier palais des Lusignan à Nicosie, déposée au Musée lapidaire de Nicosie



Leonardo da Vinci, *Ginevra de' Benci*, 1474-80, e rovescio; Washington, National Gallery of Art